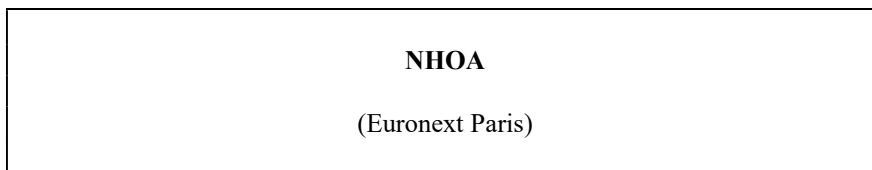


224C1129
FR0012650166-OP017-AS07

8 juillet 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.



1. Le 8 juillet 2024, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant pour le compte de la société Taiwan Cement Europe Holdings B.V.¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société NHOA, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général. Ce projet d'offre publique a été annoncé le 13 juin 2024 (cf. notamment D&I 224C0893 du 13 juin 2024).

A ce jour, la société TCC Group Holdings Co., Ltd détient, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de droit néerlandais Taiwan Cement (Dutch) Holdings B.V. et Taiwan Cement Europe Holdings B.V. qu'elle contrôle, 244 557 486 actions NHOA représentant autant de droits de vote, soit 88,87% du capital et des droits de vote de cette société².

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, **au prix unitaire de 1,10 €**, la totalité des 30 639 274 actions NHOA existantes non détenues par la société TCC Group Holdings Co., Ltd, représentant 11,13% du capital de cette société². L'offre publique vise par ailleurs les actions gratuites NHOA susceptibles d'être émises avant la clôture de l'offre à raison de l'acquisition d'actions attribuées gratuitement par la société et représentant un nombre maximum de 184 414 actions³.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions NHOA non présentées à l'offre, au prix de 1,10 € par action.

L'ouverture de l'offre est conditionnée, conformément à l'article 231-32 du règlement général, à l'obtention de l'autorisation du Gouvernement italien au titre du contrôle des investissements étrangers en Italie. Une demande d'autorisation a été déposée le 26 juin 2024.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

¹ Contrôlée au plus haut niveau par la société TCC Group Holdings Co., Ltd (anciennement dénommée Taiwan Cement Corporation).

² Sur la base d'un capital composé de 275 196 760 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Il existe par ailleurs un nombre maximum de 25 043 actions gratuites attribuées à MM. Carlalberto Guglielminotti et Giuseppe Artizzu qui seraient, en cas d'acquisition, soumises à une période de conservation expirant le 28 juillet 2025 (les « actions bloquées »). Ces actions ne sont pas visées par l'offre ; l'initiateur proposera en effet à ces derniers, en tant que détenteurs d'actions bloquées, de conclure un contrat de liquidité afin de leur permettre de bénéficier d'une liquidité en numéraire à des conditions cohérentes avec le prix d'offre (cf. notamment § 2.5.2 du projet de note d'information de l'initiateur).

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur a l'intention, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions NHOA dans la limite de 9 191 782 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NHOA sont applicables.
